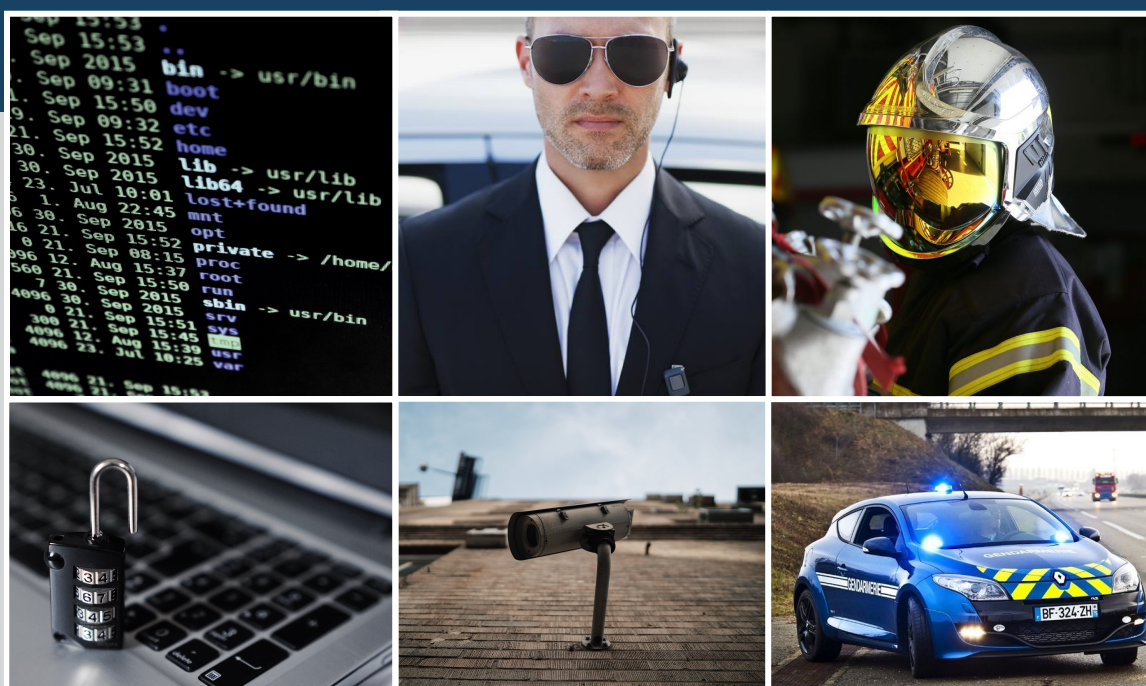


Observatoire de la filière industrielle de sécurité 2017-2018

Rapport Final
Septembre 2018



D'après le code de la propriété intellectuelle, régit par les lois françaises du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 (Articles L.111-1 et L.123-1), toute reproduction, diffusion collective ou utilisation, partielle ou totale, du contenu de ce rapport, par quelque moyen que ce soit est illégale sans le consentement explicite de DECISION Études & Conseil.

Sommaire

Résumé	5
A. Éléments clés	5
B. Infographies.....	7
C. Secteur marchand	11
D. Secteur public	18

Avant-propos

L'Observatoire de la filière industrielle française de sécurité

La filière de sécurité répond à un besoin fondamental des citoyens, regroupe un grand nombre d'emplois qualifiés en France et s'avère être porteuse d'une très forte croissance dans les années à venir. Elle est cependant mal connue pour deux raisons :

- La diversité des acteurs qu'elle met en jeu
- L'absence d'un instrument adéquat de suivi économique et statistique de la filière.

La première feuille de route du CoFIS (Comité de la filière industrielle de sécurité), avait conduit à une première étude économique du secteur de la sécurité qui avait rendu ses conclusions en novembre 2015 (Etude PIPAME). Afin de combler durablement à l'absence d'instruments de suivi de la filière, la seconde feuille de route du CoFIS a prévu la mise en place d'un Observatoire qui a pour objectif d'analyser les évolutions de la filière sur l'ensemble de la période 2017-2021. Cet observatoire est porté par le CICS qui a confié dans ce cadre une étude à DECISION couvrant la première année. Le présent rapport fait la synthèse des résultats obtenus lors de cette étude réalisée pour le CICS. Le présent rapport fait la synthèse des résultats obtenus lors de la première année de fonctionnement de l'Observatoire. Les chiffres sont donnés pour la période 2013-2016, l'étude ayant été réalisée sur la période 2017-2018.

Les documents produits à l'issue de cette étude

Afin de faciliter la lecture et la recherche d'informations, il a été décidé que le présent rapport ne constituerait que la synthèse des résultats obtenus lors de cet Observatoire. Cependant, d'autres documents ont été produits et ont été remis au CICS. En voici la liste :

- **Un dossier spécial sur les services publics.** Ce dossier informatique décrit la totalité des résultats obtenus sur les services publics. Il contient :
 - Une note de synthèse sur les services publics de sécurité ;
 - Une fiche segment pour chacun des 5 segments des services publics de sécurité ;
 - Une fiche segment sur la recherche publique de cybersécurité ;
 - Un tableau et des infographies décrivant les principaux résultats obtenus ;
 - Chacun des rapports publics thématiques utilisés comme sources d'information.
- **35 fiches segments.** Ces fiches contiennent tous les principaux chiffres relatifs aux 35 segments de la filière de sécurité. Elles contiennent également des analyses qualitatives sur les acteurs et les évolutions relatives à chaque segment. Chacune d'elles compte entre une et dix pages.
- **31 comptes rendus d'entretiens.** Ce sont les comptes rendus des entretiens que nous avons eu avec les acteurs clés de la filière française de sécurité.
- **4 bases de données.** Ce sont les bases de données qui recensent les acteurs de la filière pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que leurs données économiques.

Définitions

Filière de sécurité en France. Il s'agit de l'agrégation de la filière marchande de sécurité et du secteur public de sécurité.

Secteur public de sécurité. Le secteur public de la sécurité en France regroupe tous les services qui sont affectés (même temporairement) à des missions de sécurité en 2016. Il inclut donc l'opération Sentinelle, de même que la Posture Permanente de Sécurité Maritime.

En outre, le secteur public de sécurité se distingue du secteur public de la Défense à travers deux critères :

1. **La nature de la mission.** Si une mission a pour objectif principal la protection de l'intégrité du territoire national (et par voie de conséquence des frontières), alors il s'agit d'une mission de Défense. A contrario, si l'objectif principal de la mission est la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les agressions humaines, les accidents, les sinistres et les catastrophes, alors il s'agit d'une mission de sécurité.
2. **La zone géographique sur laquelle la mission est réalisée.** Dès lors qu'une mission est réalisée en dehors du territoire national, elle n'est pas considérée comme une mission de sécurité.

Filière marchande de sécurité en France. Il s'agit de l'activité réalisée en France par des entreprises de nationalité française ou étrangère et qui consiste à vendre des biens ou des services spécifiquement dédiés à un usage de sécurité. En conséquence, par exemple une entreprise qui vend depuis la France un avion spécialement conçu pour les Douanes françaises sera comptabilisé dans la filière. A contrario, les sous-traitants de cet acteur qui conçoivent en France des sous-systèmes aéronautiques dont aucune caractéristique ne les destine spécifiquement à un usage de sécurité ne seront pas considérés comme faisant partie de la filière. La filière française regroupe les produits de sécurité physique (véhicules de police, etc.), les produits électroniques de sécurité (caméras de vidéosurveillance, etc.), les logiciels et services de dédiés à la cybersécurité ainsi que les services privés de sécurité.

Cœur industriel. Le cœur industriel, dans la filière marchande, est défini théoriquement comme l'agrégation de l'activité des producteurs de produits physique, des producteurs de produits électroniques et des acteurs de la cybersécurité (hors distributeurs de produits cyber). Cependant, dans certains cas, il n'a pas été possible d'isoler dans les calculs les entreprises des segments physiques et électroniques dont l'activité principale est la « production ». Les installateurs et distributeurs de produits physiques et électroniques sont donc parfois inclus dans le cœur industriel. Dans la suite du rapport, la définition du cœur industriel utilisée est donc systématiquement précisée.

Pure-players. Les pure-players sont les entreprises de la filière marchande de sécurité qui réalisent au moins 50% de leurs chiffres d'affaires grâce à des activités de sécurité. Nous avons retenu cette définition afin d'autoriser à l'avenir des comparaisons avec d'autres bases de données, notamment publiques (Eurostat, etc.). En effet, dans la plupart des segmentations internationales (par exemple la segmentation NACE), chaque entreprise est placée dans un segment spécifique lorsque 50% de son activité ou plus est dédiée à ce segment.

Résumé

A. Éléments clés

La filière de sécurité en France en 2016 c'est :

- Une activité économique en France de 75 milliards d'euros (soit 3,3% du PIB français)
- Une activité économique répartie à parts égales entre le privé et le public (55% pour le public)
- 991 000 personnes employées en France dans le secteur (privé : 285 000 ; public : 706 000)

Les entreprises françaises de la sécurité en 2016 c'est :

- Une richesse produite en France de 34 milliards d'euros (soit 1,5% du PIB français)
Dont 24 milliards produits par des entreprises de nationalité française
- 285 000 personnes employées en France dans le secteur
- Un chiffre d'affaires de plus de 13 milliards d'euros exporté hors de France
- Un chiffre d'affaires de plus de 8 milliards d'euros généré hors de France (c'est-à-dire uniquement à travers des filiales à l'étranger)
- Une valeur ajoutée en France (hors services privés) de 11 milliards d'euros
Soit 4% de la valeur ajoutée totale de l'industrie en France
- Des champions mondiaux :
 - Des équipements électroniques de sécurité : Thales
 - De la gestion des identités : Gemalto, Idemia
 - De l'aéronautique et des radiocommunications sécurisées : Airbus
 - Du conseil en cybersécurité : Cap Gemini, Atos, Sopra Steria
 - De l'impression de sécurité : Oberthur Fiduciaire
 - De la sécurité incendie : DEF, Desautel

La filière marchande de la sécurité est en forte croissance :

- 5,6% de croissance annuelle moyenne sur la période 2013-2016
Contre 1% de croissance annuelle moyenne pour le PIB français sur la même période
- 5,9% de croissance annuelle moyenne sur la période 2013-2016
(En excluant les services privés)
- Cette tendance forte devrait se maintenir sur la période 2017-2022
- Plus une entreprise est spécialisée dans des activités de sécurité, plus sa croissance est forte sur la période 2013-2016

Le Cœur industriel de la filière de sécurité¹ en 2016 c'est :

- Une richesse produite en France de 16,5 milliards d'euros
- Une valeur ajoutée en France de 7,2 milliards d'euros
- 77 000 personnes employées dans le secteur
- Un taux d'export de 58%, soit presque 10 milliards d'euros exportés depuis la France
- Un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros généré hors de France (c'est-à-dire uniquement à travers des filiales à l'étranger)

La sécurité est un vivier d'entreprises innovantes avec :

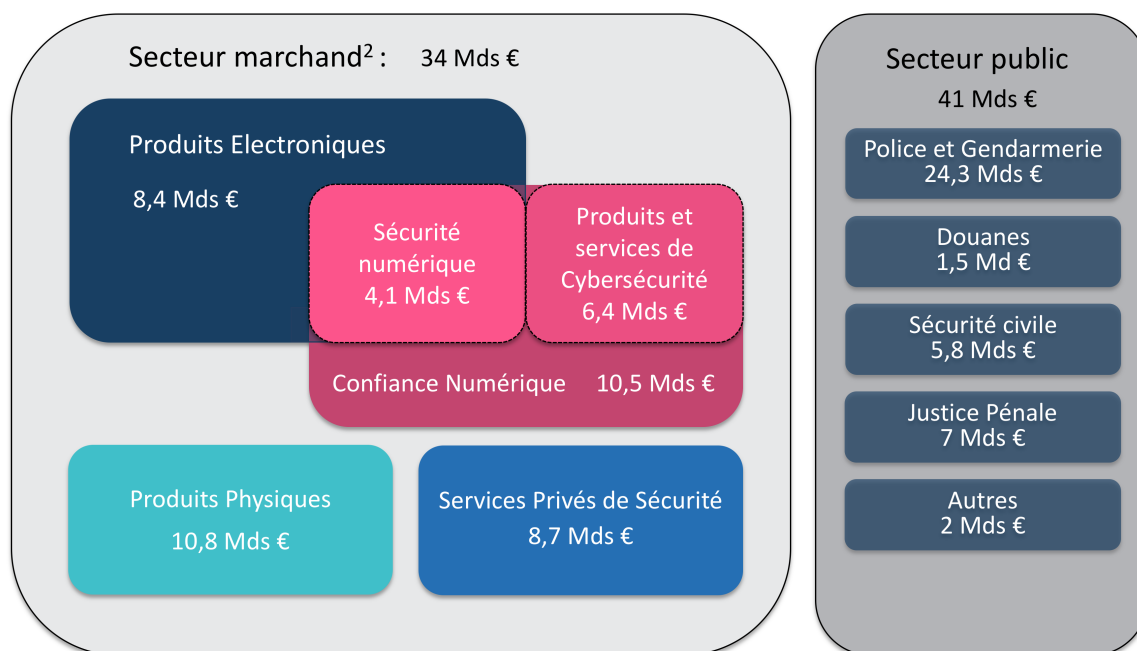
- Près de 11 000 entreprises dans la filière en France
- Près de 3000 PME et ETI (2 200 hors services privés)
- Plus de 170 start-ups² industrielles
- 13 multinationales de nationalités françaises

¹ Il s'agit des producteurs de produits physiques et électroniques ainsi que des acteurs de la cybersécurité en dehors des distributeurs de produits cyber

² Entreprises de la filière ne faisant pas de services privés de sécurité et bénéficiant d'un taux de croissance annuel moyen de plus de 20% sur la période 2013-2016

B. Infographies

Budgets et CA France¹ des composants de la filière en 2016

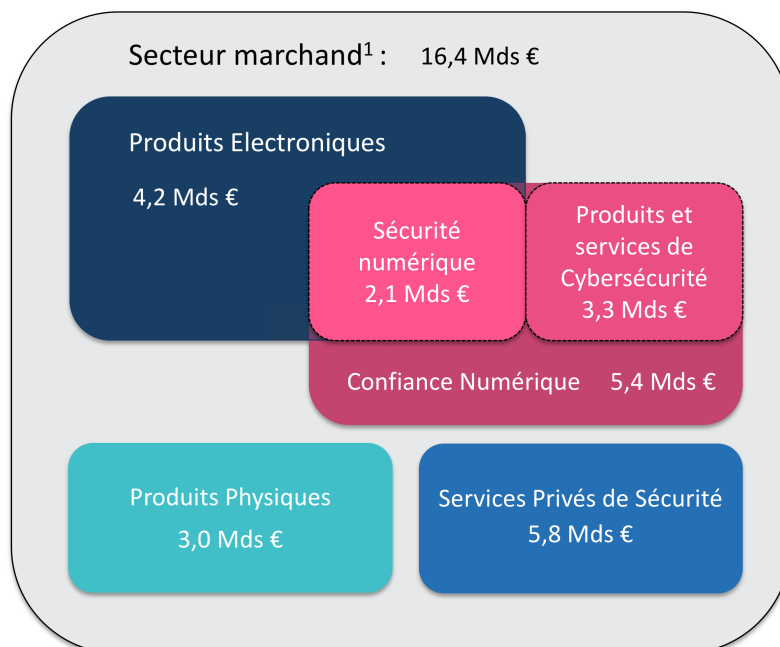


¹ Le CA France est calculé sans doubles comptes et correspond au prix des biens et services dédiés à la sécurité et réalisés depuis la France

² La filière marchande réalise aussi plus de 8 Mds € de CA depuis l'étranger

Source : DECISION Études & Conseil

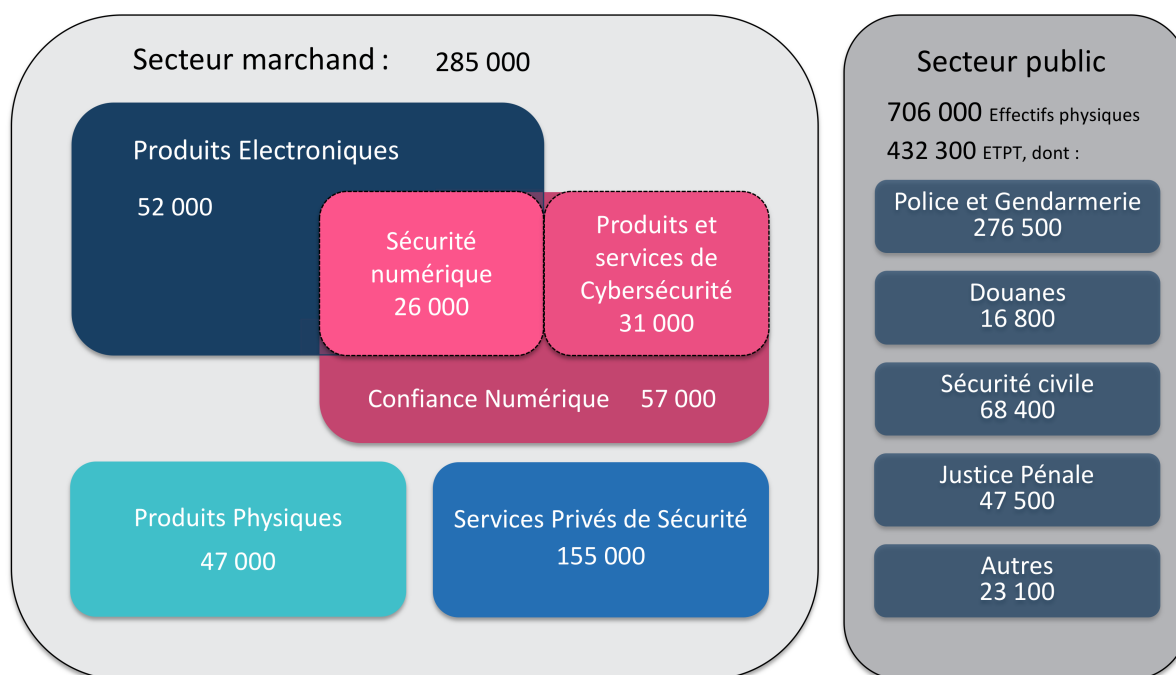
VA France des composants de la filière de sécurité en 2016



¹ La filière marchande réalise aussi près de 3-4 Mds € de VA depuis l'étranger

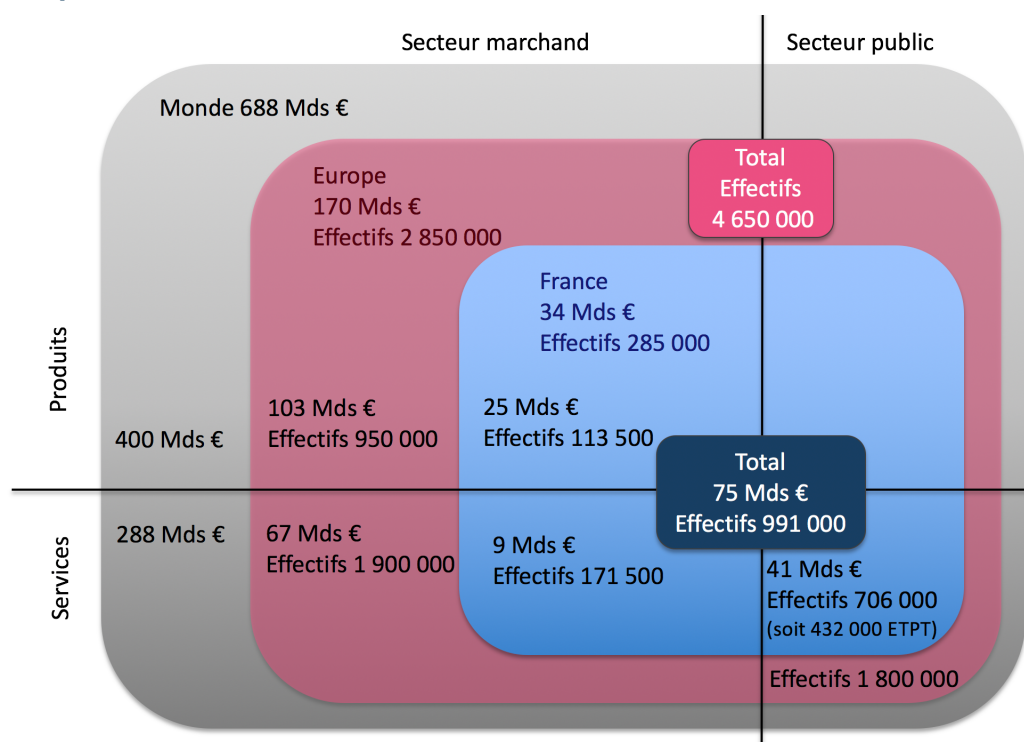
Source : DECISION Études & Conseil

Effectifs en France des composants de la filière de sécurité en 2016



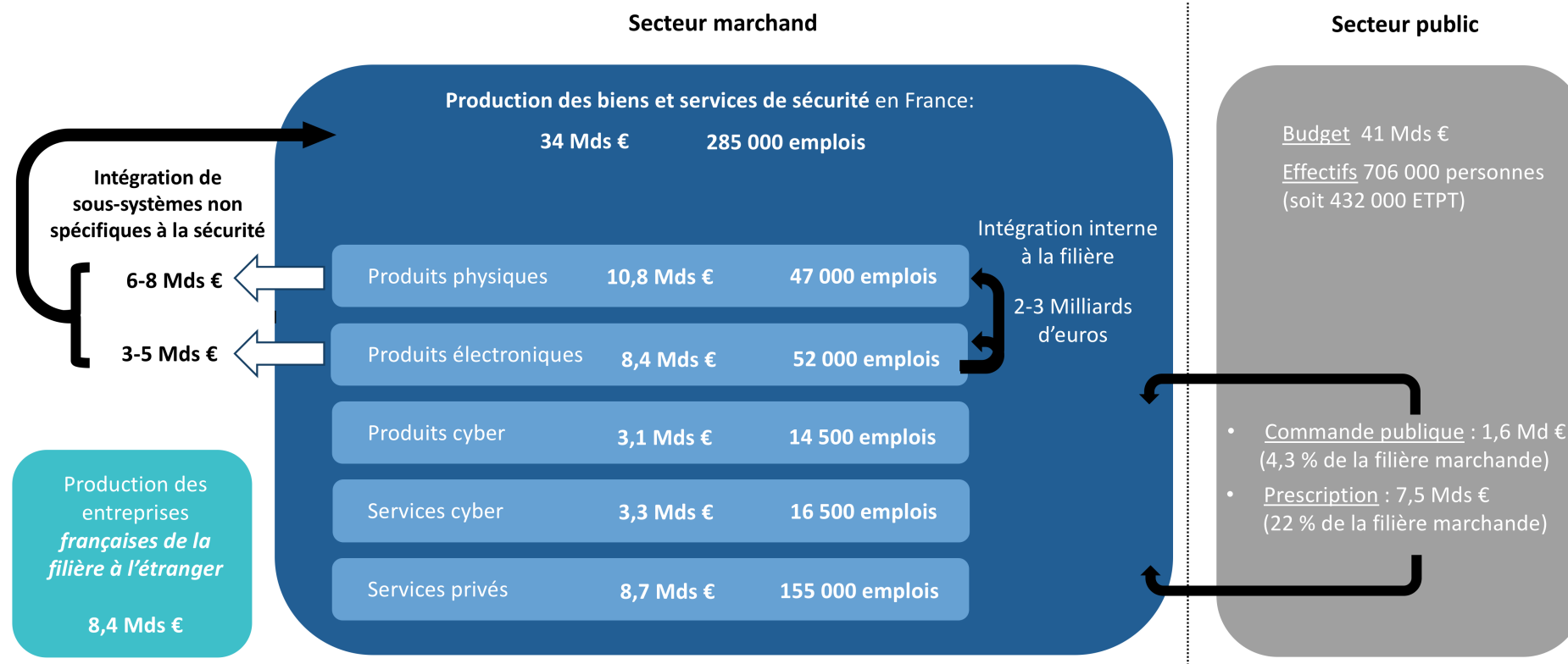
Source : DECISION Études & Conseil

Comparaison internationale de la filière de la sécurité



Source : DECISION Études & Conseil

Radiographie de la filière en 2016



Source : DECISION Études & Conseil

Tableau récapitulatif des indicateurs de performances (2016)

Indicateurs de performance	2016			
	Coeur industriel de la filière¹	TOTAL hors services privés²	Services privés	TOTAL filière
1 Chiffre d'affaires depuis la France des activités de sécurité	15,2 Mds €	25,3 Mds €	9,6 Mds €	35 Mds €
2 Valeur Ajoutée depuis la France des activités de sécurité	7,2 Mds €	10,6 Mds €	5,8 Mds €	16,4 Mds €
3 Montant de la richesse produite en France	16,5 Mds €	26 Mds €	8,7 Mds €	34 Mds €
4 Montant de la richesse exportée	9,6 Mds €	12,7 Mds €	0,5 Md €	13,2 Mds €
5 Montant de la commande publique française				1,6 Md €
6 Montant de la commande privée française				19 Mds €
7 Montant de la richesse produite en France par les producteurs		12 Mds €	1 Md €	13 Mds €
8 Montant de la richesse produite en France par les installateurs		2,8 Mds €	0 €	2,8 Mds €
9 Montant de la richesse produite en France par les distributeurs		4,6 Mds €	0,5 Md €	5,1 Mds €
10 Montant de la richesse produite en France par les autres prestataires de service		5,5 Mds €	7,3 Mds €	12,8 Mds €
11 Montant de la richesse intégrée en France par les acteurs de la filière		9-13 Mds €		
12 Montant de la richesse produite en France par les entreprises françaises		16,6 Mds €	7 Mds €	23,6 Mds €
13 Montant de la richesse produite à l'étranger par les entreprises françaises	7,5 Mds €	8,2 Mds €	0,2 Md €	8,4 Mds €
14 Effectifs depuis la France des activités de sécurité	77 000	130 000	155 000	285 000
15 Nombre de PME de la filière		1 830	650	2 480
16 Nombre de start-ups de la filière³		170		
17 Montant du capital investi annuellement dans et par les acteurs de la filière		935 M €		
18 Effort public en matière d'innovation et de R&D		434 M €		
19 Effort privé en matière d'innovation et de R&D		1,7 Md €		
20 Effectif globalement employé en R&D		4 666		
21 Répartition grands groupes / PME de la commande publique : % grands groupes				70 %
22 Répartition de la commande publique entre entreprises françaises et étrangères : % français				40 %
23 Ordre de grandeur des activités de maintenance		2-4 Mds €		
24 Chiffre d'affaires par employé	195 000 €	192 308 €	56 129 €	118 246 €
25 Valeur ajoutée par employé	100 000 €	81 538 €	37 419 €	57 544 €
26 Valeur ajoutée / Chiffre d'affaires	51 %	42 %	67 %	48,7 %
27 Chiffre d'affaires des micro entreprises de la filière		1 Mds €		
28 Chiffre d'affaires des PME de la filière		6,8 Mds €		
29 Chiffre d'affaires des ETI de la filière⁴		13,1 Mds €		
30 Chiffre d'affaires des Multinationales de la filière		4,2 Mds €		

¹ Le coeur industriel de la filière est ici défini comme la somme :

- Des entreprises dont l'activité consiste à produire des produits physique et/ou électroniques de sécurité (hors distribution, installation et autres prestations de services) ;
- Des entreprises de cybersécurité (produits et services) en dehors des distributeurs de produits cyber.

² Ce total regroupe la sécurité physique, la sécurité électronique et la cybersécurité.

³ Ces start-ups sont ici définies comme des entreprises (hors services privés) ayant bénéficié d'une croissance annuelle moyenne de plus de 20% sur la période 2013-2016.

⁴ En considérant uniquement les activités en France, des entreprises telles que Gemalto, Oberthur Fiduciaire ou encore Orange Cyberdefense sont des ETI

Source : DECISION Études et Conseil (Chiffres extrapolés à partir de la base de données)

C. Secteur marchand

Diagnostic - Une filière à très fort potentiel

- **La filière marchande de sécurité est une filière industrielle française importante.**

La valeur ajoutée totale de la filière marchande de sécurité est équivalente à celle de la filière automobile ou encore à celle de la filière chimique française si l'on prend en compte les services privés dans le total de la valeur ajoutée de sécurité (17 Mds € de VA totale).

La filière « industrielle » de sécurité (c'est-à-dire sans prise en compte des services privés de sécurité), représente une valeur ajoutée de 11 milliards d'euros, soit presque 4% de la valeur ajoutée totale de l'industrie en France. Cela représente autant que la filière informatique/électronique/optique et plus que la filière de production d'équipements électriques.

Valeurs ajoutées comparées des filières françaises (2015 sauf Sécurité : 2016)

N°	Filière	VA (Md €)
1	Industries agroalimentaires	40
2	Métallurgie et produits métalliques	25
3	Réparation, installation et prod. Manufacturés divers	21
4	Industrie automobile	18
5	Industrie chimique	18
6	Plastique, caoutchouc et prod. minéraux non métalliques	18
7	Machines et équipements	14
8	Bois, papier et imprimerie	11
9	Industrie pharmaceutique	11
10	Filière marchande de sécurité (hors services privés)	11
11	Produits informatiques, électroniques et optiques	11
12	Equipements électriques	8
13	Textile, habillement, cuir et chaussures	6
14	Cokéfaction et raffinage	4

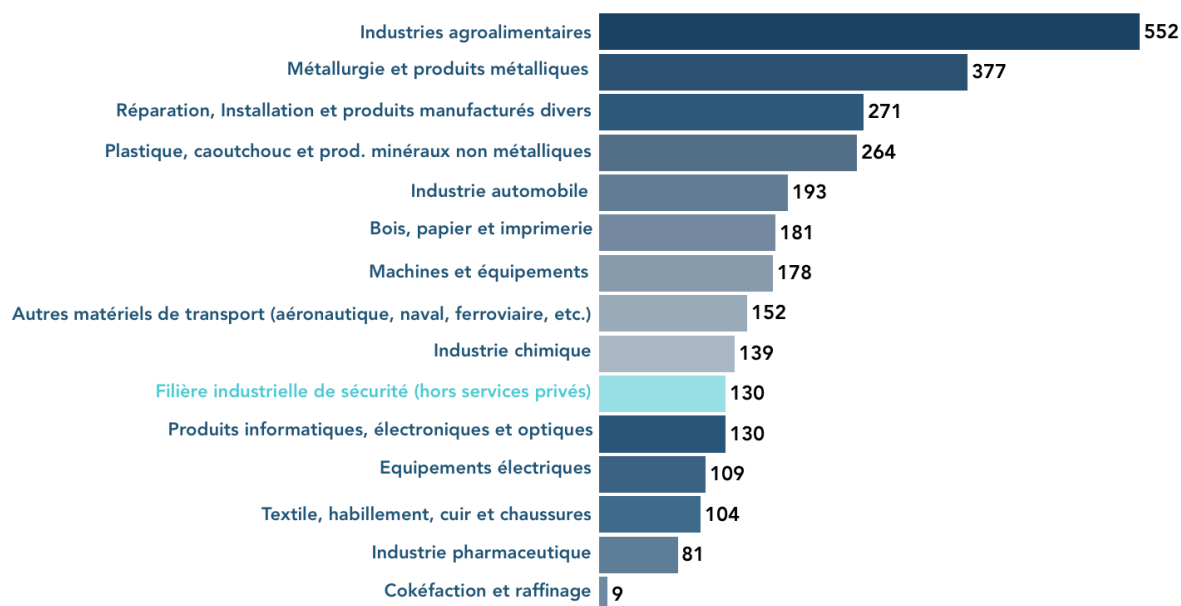
- Les valeurs ajoutées sont données pour l'année 2015 et proviennent de l'Insee et de l'Esane. Ces chiffres ne sont pour le moment pas disponibles pour l'année 2016.

- Seules les valeurs ajoutées relatives à la filière de sécurité sont donc données pour 2016 et proviennent de l'Observatoire de la Sécurité.

Source : DECISION Études & Conseil

En termes d'emploi, la filière industrielle de sécurité fait jeu égal avec l'industrie chimique, l'industrie des produits informatiques, électroniques et optiques ou encore l'industrie des équipements électriques.

Industrie Manufacturière – Emploi salarié direct par secteur (milliers d'emplois)



Sources : Insee, estimations d'emplois : DECISION Études & Conseil

- **Les acteurs français sont à la pointe en matière de compétences et de R&D.**

La quasi-totalité des entreprises françaises étudiées lors de cette étude sont en capacité de se positionner sur les segments haut-de-gamme de leurs marchés en proposant des solutions à la pointe de ce que la technologie rend aujourd'hui possible. Le Crédit Impôt Recherche est largement utilisé par les acteurs de la filière. 7 des 24 segments étudiés³ (soit 30% du total), insistent sur l'efficacité du CIR qui leur a permis de maintenir des emplois de R&D et ainsi de rester compétitifs sur la période 2013-2016.

- **La filière industrielle de sécurité est l'industrie française qui a la croissance la plus forte sur la période 2013-2016 et cette croissance continuera sur la période 2017-2022.**

Sur la période 2013-2016, la filière marchande de sécurité croît de 5,6%/an en moyenne et la filière industrielle de sécurité (c'est-à-dire la filière marchande hors services privés), croît de 5,9%/an en moyenne.

De tels niveaux de croissance ne se retrouvent dans aucune autre branche de l'industrie manufacturière française. En deuxième position se trouve la filière de production de matériels de transports hors automobile (3,3%/an en moyenne sur la période 2010-2016). En troisième position se trouve l'industrie chimique (2,7%/an en moyenne sur la période 2010-2016).

Toutes les autres industries françaises ont souffert d'une croissance négative ou inférieure à 1%/an sur la période 2010-2016.

- **Cependant, la croissance de l'industrie de sécurité n'est pas propre à la France.**

³ Nous avons réalisé des entretiens directs avec des acteurs clés de la filière française présents sur 24 segments de la filière de sécurité (sachant qu'au total, la filière de sécurité est répartie sur 34 segments).

Au niveau mondial, la croissance des industries de sécurité est portée par trois facteurs, dont aucun n'est propre à la France :

1. La miniaturisation couplée à la baisse des coûts des composants électroniques. Ce phénomène rend possible l'intégration à grande échelle d'équipements électroniques de sécurité (caméras, etc.) et participe donc d'une forte croissance en volume des équipements électroniques de sécurité.
2. La transformation digitale. Les entreprises et administrations du monde entier digitalisent leurs processus et interconnectent les réseaux de données ainsi générés. Ce phénomène génère de la croissance auprès des industries de sécurité pour deux raisons. D'une part, la cybersécurité devient assurément un enjeu stratégique majeur pour chaque organisation. D'autre part, les réseaux de données générés par la transformation digitale peuvent être utilisés à des fins de sécurité par des logiciels dédiés innovants (notamment en matière d'identification et d'authentification).
3. La croissance des pays émergents, au premier rang desquels se trouve la Chine.

La France bénéficie historiquement d'une filière de sécurité puissante et fortement exportatrice au regard de la moyenne internationale. La production et l'emploi en France se trouvent donc positivement impactés par ces trois tendances mondiales.

Les 32 entretiens que nous avons conduits lors de cette étude auprès d'acteurs clés de la filière française font clairement ressortir une croissance encore plus forte des industries de sécurité américaine et surtout chinoise.

- **Enfin, la croissance en France est de plus en plus accaparée par des acteurs étrangers.**

Sur les 34 milliards d'euros de richesses produites en France par la filière marchande de sécurité, environ 24 milliards sont produits par des acteurs de nationalité française (soit 70% du total).

Sur les 25,3 milliards d'euros de richesses produites en France par la filière industrielle de sécurité (hors services privés), environ 16,6 milliards sont produits par des acteurs de nationalité française (soit 66% du total).

Si la part de la richesse produite en France par des acteurs français peut paraître encore assez élevée, elle baisse continuellement depuis 2013 et devrait continuer à baisser sur la période 2017-2022.

Nous avons réalisé des entretiens directs avec des acteurs clés de la filière française présents sur 24 segments de la filière de sécurité (sachant qu'au total, la filière de sécurité est répartie sur 34 segments). Sur les 24 segments étudiés, 21 segments (soit 90% des segments), indiquent la présence de plus en plus forte en France d'acteurs étrangers, principalement chinois ou américains. Les acteurs français de ces segments relèvent une politique agressive de baisse des prix de la part des acteurs américains et chinois dans le but de gagner des parts de marché. La taille et par conséquent la surface financière de ces acteurs chinois ou américains leur permet de résister à la baisse des prix sur une durée supérieure aux acteurs français. Les PME françaises, en particulier, ne parviennent pas à s'aligner sur ces baisses des prix et sont cantonnées à des marchés plus haut de gamme. En conséquence, elles vendent très majoritairement aux grands groupes privés français ou étrangers car il s'agit des seuls acteurs capables de s'offrir ces solutions haut de gamme.

Des rachats significatifs d'entreprises françaises par des acteurs étrangers sont également signalés dans 11 des 24 segments étudiés sur la période 2013-2016 (soit 46% des segments). Parmi les rachats les plus significatifs, figurent ceux d'Oberthur Technologies puis de Morpho par le fond américain Advent International pour créer Idemia. Si la direction, le siège social et les emplois demeurent pour le moment français, la propriété étrangère des capitaux fait peser un risque à long terme sur le maintien en France des activités et du savoir-faire d'Idemia. Parmi les autres entreprises françaises significatives à s'être fait rachetées, on trouve entre autres : Arismore (Accenture), DenyAll (Rohde & Schwarz Cybersecurity), Canberra, Vulcain, Sperian, Jallatte, Comasec, Lemaitre securite, Centigon, Camiva, etc.

Enfin et surtout, 13 des 24 segments étudiés sur la période 2013-2016 (soit 55% des segments), relèvent une absence dommageable de culture d'achat de produits français, aussi bien de la part des entreprises que des administrations. A l'issue de ces entretiens, nous estimons que la commande publique profite à plus de 50% à des acteurs de nationalité étrangère. Or, cette absence de culture d'achats de produits français a naturellement conduit les entreprises et les administrations françaises à se tourner vers des offres étrangères sur la période 2013-2016. En effet, dans un contexte général de stagnation de la croissance (1%/an de croissance du PIB français sur la période 2013-2016), et d'austérité budgétaire du côté des services publics, le premier critère d'achat s'avère souvent être le prix. Or, comme indiqué ci-dessus, les acteurs américains et chinois sont le plus souvent plus compétitifs que les français sur le seul critère du prix (notamment en raison d'économies d'échelles plus importantes et d'une sous-traitance plus forte dans des pays à faibles coûts salariaux). En plus de pénaliser les acteurs français de la filière, l'achat de solutions américaines ou chinoises est problématique pour les acheteurs français : Les solutions chinoises sont d'une qualité technique moindre que les solutions françaises et les solutions américaines comme chinoises menacent la souveraineté des acteurs français (notamment en matière cyber).

A cette absence de culture d'achats de produits français s'ajoute la faiblesse globale du montant des commandes publiques (qui représentent moins de 3% de la richesse produite en France par la filière). 9 segments parmi les 24 étudiés (soit 38% du total), perçoivent les commandes publiques comme trop faibles pour stimuler correctement l'activité en France. Cette faible commande publique est préjudiciable aux acteurs français de la filière, mais également aux acheteurs publics et par voie de conséquence aux citoyens. En effet, des retards significatifs en termes d'équipements de sécurité sont constatés par la filière dans plusieurs secteurs publics : les établissements recevant du public (ERP), les établissements de santé, les tribunaux, certains sites du ministère des armées dédiés au stockage d'équipements (notamment d'explosifs).

• **Conclusion – Une filière à très fort potentiel si les bons choix stratégiques sont réalisés**

La filière marchande de la sécurité est donc une filière absolument critique pour la France pour les raisons évoquées :

- La filière de sécurité est déjà de taille significative ;
- Les acteurs français sont à la pointe en matière de compétences et de R&D ;
- Le potentiel de croissance est durablement supérieur à celui de toutes les autres industries ;
- Le potentiel de croissance est sous-exploité en raison de la forte concurrence internationale, en particulier en provenance de la Chine et des États-Unis.

Les conditions sont réunies pour que l'effet de levier en cas de mise en place d'une politique industrielle volontariste génère un maximum de retour sur investissement, aussi bien en termes d'emploi que de valeur ajoutée sur le sol français et à l'international.

Recommandations – Comment soutenir la filière industrielle ?

Ces recommandations proviennent des 32 entretiens conduits auprès d'acteurs clés de la filière industrielle de sécurité.

1. Relancer la commande publique à travers des contrats d'équipements des services publics

Les principaux mécanismes actuels de soutien à la filière de sécurité perçus par les acteurs que nous avons interrogés sont le Crédit Impôt Recherche et les subventions aux start-ups innovantes. Ces aides –centrées sur l'amélioration de l'offre– sont ressenties de manière ambivalente par les acteurs qui en bénéficient. Certes elles leur sont utiles à court terme car elles leur permettent de financer des postes de R&D et/ou d'évacuer les problèmes de trésorerie pour un an ou deux. Mais à long terme, elles ne leur permettent pas de remporter des marchés, d'acquérir une dimension nationale et encore moins de se développer à l'export. Grâce au Crédit Impôt Recherche, ces entreprises vont développer des offres innovantes et à fort potentiel mais auront du mal à les vendre et finiront souvent rachetées par des grands groupes, souvent étrangers.

Les acteurs de la filière regrettent la sous-utilisation d'un autre levier de politique publique qui se focalise sur la demande : l'utilisation de grands contrats d'équipements des services publics passés auprès d'acteurs français de la filière. Ces contrats d'équipements sont les seules actions publiques qui permettent de remplir les carnets de commandes des entreprises de la filière et ainsi de les faire croître dans la durée. En effet, si une PME française doit équiper toute une administration française avec ses équipements, l'accroissement rendu nécessaire de son activité est bien plus important que si elle reçoit une aide temporaire à l'investissement. En outre, l'accroissement de son activité rendra possible des économies d'échelle, donc une baisse du coût unitaire de ses produits et par voie de conséquence un accroissement de sa compétitivité. Une fois qu'une entreprise a pu se voir réserver une part significative de son marché national par la commande publique, il lui devient bien plus facile d'exporter ses solutions grâce à son assise nationale. Enfin, les contrats d'équipement des services publics, en plus d'aider les producteurs français, améliorent la qualité des services publics qui bénéficient d'équipements de meilleure qualité. Les usagers sont aussi les derniers bénéficiaires de ce type de contrat, car ils bénéficient d'un service public de meilleure qualité.

Les contrats d'équipements de services publics réservés à des acteurs nationaux sont très utilisés en Chine et aux États-Unis - c'est-à-dire par les deux premiers concurrents des acteurs français - avec de bons résultats.

2. Le triptyque standardisation, certification, prescription

L'utilisation de contrats d'équipements des services publics en matériel de sécurité auprès de la filière a été évoquée ci-dessus. Cependant, deux questions subsistent :

- Comment garantir que les fournisseurs retenus lors des appels d'offre seront français ?
- Comment, par ailleurs, inciter les entreprises privées à s'équiper elles aussi auprès de la filière française de sécurité ?

Le triptyque standardisation, certification, prescription répond à ces deux problématiques.

L'établissement de standards de niveaux de qualité élevés, puis l'inscription systématique de ces standards dans les appels d'offres passés par les services publics liés à la filière permet de favoriser naturellement les producteurs français. En effet, ces derniers bénéficient d'un très bon écosystème de R&D et de formation et sont donc capables naturellement de produire des solutions compétitives de haut niveau technique, ce qui est loin d'être le cas de tous leurs concurrents étrangers.

L'agrément d'entités de certification – à l'image du rôle que joue l'ANSSI en matière de cybersécurité – permet dans un second temps de garantir le respect des standards et ainsi de réduire l'asymétrie d'information en identifiant les producteurs qui respectent les standards et ceux qui ne les respectent pas.

Enfin, la prescription⁴ permet aux pouvoirs publics de stimuler la demande privée.

L'usage combiné de standards élevés, de la mise en place d'organes de certification, de prescription auprès des filières marchandes de produits certifiés et pour finir de contrats d'équipements des pouvoirs publics avec des produits de sécurité certifiés façonne une politique industrielle qui non seulement protège les producteurs français de la concurrence étrangère, mais leur offre une réelle croissance potentielle nationale et internationale.

La filière de la sécurité incendie française est un bel exemple de réussite de ce type de stratégie. La mise en application cette politique industrielle y a permis l'émergence de champions français au niveau international. En outre, les normes françaises (sur les sprinklers, extincteurs, etc.), bien établies depuis plusieurs années, sont désormais en train de s'internationaliser, offrant ainsi un avantage compétitif à la filière française, y compris à l'international.

Il s'agit là de l'objectif final de ce type de stratégie : Si les standards sont clairement définis et appliqués au niveau national grâce aux contrats publics et à la prescription, l'étape suivante consiste à tenter d'imposer ces standards au niveau international. La filière anglaise des équipements de lutte contre l'incendie est récemment parvenue à faire adopter ses propres standards au niveau européen. Elle a ainsi remporté la quasi-totalité des derniers appels d'offres européens, qui imposaient le respect de ces standards.

⁴ Situation dans laquelle l'État impose l'utilisation de types d'équipements minimums à des acteurs privés.

- **Garantir que les prescriptions soient appliquées**

L'élaboration de standards, la mise en place d'organes de certification et l'usage de la prescription (évoqués ci-dessus) sont des recommandations de politiques publiques qui sont déjà plus ou moins mises en œuvre selon les différents secteurs relatifs à la sécurité. Le rôle de certification de l'ANSSI en matière de cybersécurité a été évoqué, la filière de la sécurité incendie a été citée comme un exemple à suivre.

Cependant, les acteurs de la filière que nous avons interrogés relèvent de façon très nette que dans de nombreuses situations, les acteurs publics ou privés ne respectent pas certaines règles.

En particulier, de nombreux producteurs de la filière ont connaissance d'OIV qui tardent ou refusent pour des raisons budgétaires de s'équiper avec des produits certifiés (notamment par l'ANSSI), et qui leurs sont pourtant prescrits. Ce manquement pose non seulement un problème de sécurité pour ces OIV, mais il pénalise également les producteurs français qui disposent des technologies certifiées et ont un besoin crucial de ce type de contrat commercial pour se développer. A ce titre, la mise en place d'un médiateur entre les OIV et les organismes de prescription et de certification pourrait permettre d'accélérer l'adoption par les OIV des produits qui leurs sont prescrits.

Par ailleurs, la plupart des acheteurs français (en dehors des seuls OIV), n'indiquent pas dans leurs cahiers des charges la nécessité de recourir à des produits certifiés par l'ANSSI. A titre d'exemple, l'entreprise française Olféo candidate depuis 2003 aux appels d'offres européens et n'a identifié sur cette période que 10 à 15 appels d'offres incluant des critères de certifications utilisés par l'ANSSI sur les proxys et le filtrage. En moyenne, cela correspond donc à un appel d'offre par an au mieux. Tous les autres appels d'offres n'incluent aucun critère de certification et en conséquence mettent sur un pied d'égalité les offres françaises, européennes, américaines ou en provenance du reste du monde. Le prix est donc le critère privilégié. Or, les entreprises européennes ne parviennent presque jamais à concurrencer les entreprises extra-européennes sur le simple critère du prix. Il faut donc modifier les critères d'appels d'offre français et européens pour préserver les offres françaises ou à défaut européennes en rendant obligatoire l'utilisation de produits certifiés.

- **Protéger les acteurs français et européens considérés comme stratégiques pour la souveraineté nationale des acquisitions étrangères.**

A ce titre, il convient de remarquer que sur la période 2000-2018, trois acteurs clés qui étaient clairement détenus par des capitaux français sont désormais détenus - suite à des rachats - partiellement ou totalement par des capitaux étrangers.

- Les rachats les plus emblématiques sont ceux d'Oberthur Technologies puis de Morpho par le fond américain Advent International pour créer la marque Idemia.
- Jusqu'en 2004, l'état français était présent au capital de Bull. Cette entreprise a ensuite été intégralement privatisée, puis rachetée par Atos en 2014, dont l'actionnaire principal est Siemens (Allemand, 12% des parts).

La direction, le siège social et les emplois de ces sociétés demeurent pour le moment français. En outre, une fusion peut s'avérer utile pour développer ou maintenir une position de leadership au niveau mondial. Cependant, l'introduction de capitaux étrangers fait peser un risque à long terme sur le maintien en France des activités et du savoir-faire.

D. Secteur public

Le service public de sécurité en France en 2016 c'est :

- Une activité économique en France de 41 milliards d'euros
(Soit 1,8% du PIB français)
- 706 000 personnes employées en France (432 000 en Équivalent Temps Plein)
- 1,6 milliard d'euros de commande publique
- La prescription publique est le moteur de 22% de la richesse produite par la filière marchande en France. Les prescriptions correspondent à la situation dans laquelle l'État impose l'utilisation d'un équipement à des acteurs privés
- Moins de 4%⁵ de la richesse produite par la filière marchande en France est consommée par la commande publique française.
- Plus de 50% de la commande publique française est à destination de solutions développées par des acteurs étrangers
- 40% de la commande publique émane des collectivités locales, 60% des services de l'État
- 1,7% de croissance annuelle moyenne des budgets sur la période 2013-2016. Cette croissance moyenne des budgets affectés à des missions de sécurité est faible en comparaison de la croissance moyenne de la filière marchande (5,6%/an)

Bien que composite, le budget public affecté à la sécurité représente 41 Mds € en 2016. En comparaison, le budget de la Défense représentait 32 Mds € la même année.

Au niveau national, le secteur public de la sécurité regroupe cinq Ministères et le SGDSN :

- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de la Justice ;
- Ministère de la Défense ;
- Ministère de l'Action et des Comptes Publics (Douanes) ;
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ;
- SGDSN.

Aux niveaux régional et local, le secteur public de la sécurité regroupe :

⁵ La commande publique est estimée à 1,6 Milliard d'euros et le montant total de la richesse produite par la filière marchande de sécurité est estimé à 33,7 milliards d'euros en 2016. Si nous faisons directement le ratio 1,6/33,7 nous obtenons 4,7% : Il semblerait donc que la commande publique représente 4,7% de la richesse produite en France. Cependant, une partie de la commande publique est destinée aux filières de sécurité étrangères à travers des biens directement importés depuis l'étranger. Le ratio de 4,7% constitue donc un maximum. Suite aux entretiens que nous avons réalisés et à l'étude des commandes publiques, nous sommes certains que la commande publique de biens de sécurité (hors biens directement importés) représente moins de 4% de la richesse produite par la filière marchande. Nous estimons le ratio exact à environ 3%.

- Les polices municipales ;
- Les SDIS (Services Départementaux d'incendie et de Secours) ;
- Les CROSS (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage).

Malgré la diversité des acteurs qui le compose, 48% des budgets dédiés à des missions de sécurité en France émanent du Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de l'Intérieur représente également 57% des effectifs et 34% de la commande publique.

Sur la période 2013-2016, la croissance des budgets est de 1,7%/an. La croissance de la commande publique et celle des effectifs sont similaires à la croissance des budgets avec 1,7%/an.

Enfin, la recherche publique en matière de cybersécurité regroupe en 2016 un budget total de 56,5 M € et 852 employés (en équivalent temps plein).



17 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 Paris

www.decision.eu

Tél : +33 (0)1 45 05 70 13

contact@decision.eu